

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 INFORMATIONS PRATIQUES

(à conserver par les familles)



Tél: 05.49.04.50.25

Horaires d'ouverture publique :

*septembre à juin :

Lundi-mardi-Mercredi: 9h00-12h30 / 13h30-17h00.

Jeudi: 9h00-12h30

Vendredi: 9h00-12h30 / 13h30-16h00

Samedi: 9h00-12h00

*juillet - août :

Lundi-mardi-Mercredi-jeudi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00.

Vendredi: 9h00-12h30 / 13h30-16h00



ECOLES COMMUNALES

Ecole élémentaire Brigitte COMPETISSA	Ecole maternelle Jean ROSTAND
Direction : Mme Anaïs GAUDIN	Direction : Mme Aurélia LAURENT-BOURGOUIN
Tel : 05.49.04.54.57 Portable : 06.78.13.17.54	Tel : 05.49.25.53.93 Portable : 06.82.354.47.75
Horaires d'ouverture : *lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h35-15h45 *mercredi : 8h35-11h45	Horaires d'ouverture : *lundi-mardi-jeudi-vendredi : 8h35-15h45 *mercredi : 8h35-11h45



RESTAURATION ECOLES COMMUNALES

École maternelle :

Le repas se fait entre 11h45 et 13h30, 2 services de cantines

École élémentaire :

Le repas se fait entre 11h45 et 13h30 avec la mise en place d'un self-service. 3 services et deux classes par service.

Si votre enfant a des allergies alimentaires, fournir la copie du PAI à la directrice de l'école, la coordinatrice périscolaire, et la responsable de la restauration.

Si votre enfant ne mange pas la cantine, venir le chercher à 11h45 et le ramener à l'école pour 13h20.

Ecole Brigitte COMPETISSA	Ecole Jean ROSTAND
Coordinatrice : Mme Claudie DEROSARIO	Coordinatrice : Mme Claudie DEROSARIO
Responsable : Mme Florence MOURET	Responsable : Mme Valérie PARAULT
Tel: 05.49.32.14.38 Portable Claudie Derosario: 06.46.60.32.53 (du lundi au jeudi) Portable Florence Mouret: 06.79.06.94.86 (vendredi)	Tel: 05.49.04.58.40 (de 7h15 à 8h45 et de 15h45 à 18h30) Portable Valérie Parault: 06.78.50.84.43 Portable Valérie Brunet: 07.84.01.95.06
Accueil matin et soir : Horaires d'ouverture : *matin : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h15-8h45 Mercredi : 7h15-8h45 *soir : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h00-18h30 Pour cet accueil : * de 16h00 à 17h00 : les lundi,mardi et jeudi mise en place des TAPS uniquement après inscription ou simple accueil. * de17h00 à 17h30 : goûter mis en place par la collectivité * de 17h30-18h30 : temps d'accueil en attendant l'arrivée des parents.	Accueil matin et soir : Horaires d'ouverture : *matin : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h15-8h45 Mercredi : 7h15-8h45 *soir : Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 16h00-18h30 Pour cet accueil : * de 16h00 à 16h30 : activités périscolaires * de16h30 à 17h00 : goûter mis en place par la collectivité * de 17h00-18h30 : temps d'accueil en attendant l'arrivée des parents.



MERCREDI APRES-MIDI



L'accueil des enfants se fera dans les locaux de l'accueil périscolaire de l'école élémentaire, les enfants de l'école maternelle viendront manger à la cantine de l'école élémentaire (navette à pied mise en place par la municipalité)



RAPPEL La facturation aux familles aura lieu une fois par mois pour les temps d'accueil du matin et du soir, le mercredi après-midi et la cantine (pour la cantine et le mercredi après-midi en fonction des informations données dans le dossier des familles et la fiche d'inscription des mercredis, cela entrainera automatiquement facturation). Pour pouvoir se faire rembourser un repas ou un mercredi en cas d'absence seul un certificat médical sera pris en compte.